



PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le

26 MAI 2023

N/Ré: 116 /DGPA/ DOMSE/DA/SS/RO

NOTE AUX USAGERS DU PORT D'ABIDJAN

Objet : Délivrance de laissez-passer pour les camions dont l'équipage désire entrer en zone sous douane du port d'Abidjan

Il me revient de façon récurrente que certains camionneurs se font délivrer des laissez-passer journaliers sur simple présentation d'un récépissé de retrait de pièces de leurs engins.

Il convient d'indiquer que dans la plupart des cas identifiés, ces pièces ne seraient pas à jour. Il en résulte des difficultés, le cas échéant, dans le traitement diligent des sinistres causés par ces camionneurs en zone sous douane.

En conséquence de ce qui précède, toute délivrance de laissez-passer journalier au bénéfice des camionneurs sera subordonnée à la présentation des pièces afférentes aux engins concernés.

J'attache du prix au strict respect de la présente qui prend effet à compter du 1^{er} juin 2023 et cela, jusqu'à nouvel ordre. ☹



Ampliations :

- | | |
|------------|--------------------------|
| - DAAJC | 1 |
| - SG CPA | 1 (pour large diffusion) |
| - GSP-GN | 1 |
| - CPS-PAA | 1 |
| - Archives | 1/5 |